

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 2014-041

SEANCE DU 28 AOUT 2014

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Date de la convocation

21/08/2014

Date d'affichage

29/08/2014

Objet de la délibération

REGLEMENT INTERIEUR
SALLE COMMUNALE

Le 28 Août 2014 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

Étaient présents:

CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre., MANIERE DRZAZGA Eliane, CORNESSE Jean-Pierre CHOPIN René, GIRARDIN Carine, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan.

Absents : DESBOIS Charline, PAJOT Marc

Secrétaire: MORTIER Céline

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire explique que la Commune de Créancey loue aux associations ou aux particuliers la salle communale, située rue de l'église, pour pratiquer des activités culturelles de loisirs, des réceptions familiales, des réunions ou des banquets.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de cette salle communale nécessite le rappel des quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. C'est ainsi que le règlement intérieur rappelant l'ensemble de ces règles a été rédigé.

Il explique que ce règlement fera l'objet d'un affichage et d'une publicité en direction des utilisateurs de cette salle communale.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le nouveau règlement intérieur de la salle communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau règlement de la salle communale de Créancey.

Acte rendu exécutoire après
transmission en Sous-Préfecture
de Beaune, et publication

Le MAIRE



Jocelyn CHAPOTOT